



FORCE OUVRIERE – Secteur
Europe/international
141, avenue du Maine – 75680 PARIS
Cedex 14
Téléphone : 01 40 52 83 30 –
Télécopie : 01 40 52 83 34
Email : andree.thomas@force-ouvriere.fr

La lettre électronique @ctualités Europe international

N°24 – 6 janvier 2015

Sommaire

Union européenne

- Premières décisions de la Commission Juncker : une petite dose d'investissement dans beaucoup d'austérité
- La CJUE confirme l'option conservatrice : le citoyen européen en liberté très surveillée
- Appel du comité des femmes de la CES pour l'égalité de genre
- L'OIT appelle à l'arrêt de l'austérité en Grèce
- Grèves générales massives en Belgique et en Italie : et maintenant ?

International

- G20 australien : les profits des entreprises mis à l'honneur – les droits des travailleurs ignorés
- Le Québec s'élève contre la déconstruction de son modèle social
- Le service public, rempart contre les inégalités

UNION EUROPÉENNE

Premières décisions de la Commission Juncker : une petite dose d'investissement dans beaucoup d'austérité

Le plan d'investissement : une coquille vide

La situation de l'économie européenne est connue : croissance proche de zéro, emploi en berne, près de 26 millions d'européens au chômage, déclin de l'investissement public et privé... Pour sortir du marasme, Force ouvrière avec la CES revendique un plan d'investissement ambitieux au niveau européen de l'ordre de 2% par an du PIB européen.



Cette proposition sur la table depuis plus d'un an semblait avoir trouvé un écho en juillet dernier lorsque le Président désigné de la Commission avait annoncé la mise en œuvre d'un plan d'investissements publics et privés de 300 milliards d'euros sur 3 ans (voir lettre électronique numéro 21). FO a déjà souligné que cette proposition reste largement en deçà du Plan d'investissement proposé par la CES mais attendait d'en connaître les modalités. Les craintes étaient fortes qu'il s'agisse d'une coquille vide, sans argent frais injecté dans l'économie, à l'image de ce qui avait été proposé en 2012 dans le cadre du Pacte de croissance négocié par le président français en échange de sa signature du TSCG.

Et c'est hélas que ce qui en train de se dessiner. Le Conseil européen de décembre a entériné la proposition de la Commission pour réunir jusqu'à 315 milliards d'investissements en trois ans. Mais pas question de recourir à l'endettement : d'un côté, les marges de manœuvres nationales sont

faibles, car enfermées dans le carcan budgétaire européen et de l'autre, l'UE elle-même, peine à boucler son budget et celui-ci ne peut pas être en déficit.

Dès lors, pour parvenir au chiffre de 315 milliards, Juncker mise donc surtout sur l'investissement privé. Les investisseurs privés seraient garantis par l'Union par le biais d'un « nouveau » fonds européen de 20 milliards d'euros placé sous le contrôle de la Banque européenne d'investissement (BEI) et abondé par des crédits déjà inscrits dans le budget européen. Juncker mise ensuite sur d'hypothétiques « effets de levier » (jusqu'à 15 euros d'investissement privé collecté pour 1 euro d'argent public engagé). L'engagement de la BEI permettrait d'attirer des investissements privés.

Utilisation de fonds existants, faiblesse du montant global, conditionnalité dangereuse, la promesse du plan d'investissement fait pschitt. La nouvelle Commission rate donc l'occasion de mettre l'Europe sur de nouveaux rails. Les taux d'intérêt en Europe n'ont jamais été plus bas, ce qui constitue une réelle opportunité pour financer un ambitieux plan d'investissement. Pour FO, la revendication demeure : plus d'investissements publics pour plus d'emplois, plus de justice sociale et une croissance solide et durable.

La Commission doit désormais présenter une proposition que les législateurs de l'Union (Conseil de l'UE et Parlement) seront invités à adopter d'ici le mois de juin, afin que les nouveaux investissements puissent être activés dès la mi-2015. Des formes de conditionnalité risquent d'être proposées : lier l'obtention des fonds à la réalisation de « réformes structurelles », notamment du marché du travail. Pour FO, il serait bien entendu inacceptable que les Etats se retrouvent dans la situation d'échanger le financement de projets d'investissement contre plus de flexibilité ou de nouveaux renoncements à des droits sociaux.

L'austérité encore et toujours

La même semaine, la Commission donnait son avis sur les budgets nationaux, avec notamment en ligne de mire son appréciation du budget français. Deux jours après le plan d'investissement, la commission présentait son examen annuel de la croissance, document qui lance la procédure du semestre européen (voir lettre électronique numéro 23). Elle reconnaît que la reprise est moins importante qu'attendue et préconise le maintien de l'austérité et des réformes structurelles. Dans la même veine, son avis sur les budgets nationaux était attendu.

Dans le cas de la France, la commission a accordé un délai de trois mois au gouvernement français pour faire la preuve de son engagement en faveur de la réduction du déficit et la mise en œuvre de nouvelles réformes...

Le courrier adressé par le premier ministre à la commission le 21 novembre répond directement à cette attente ; c'est ainsi que le projet de loi Macron sur la croissance et l'activité participe directement à la prise en compte par le gouvernement français des recommandations entérinées par le conseil de l'UE en juillet dernier.

La pression sur les réformes structurelles y était forte. Cette pression s'est accentuée début décembre avec la présentation du rapport franco-allemand demandé par les ministres de l'économie allemand et français, dont les recommandations vis-à-vis de la France visent notamment les salaires, à travers la remise en cause des négociations annuelles obligatoires (qui deviendraient triennales) et une nouvelle attaque contre les règles de revalorisation du SMIC (qui ne dépendrait plus des prix et du salaire moyen mais de la productivité).

La CJUE confirme l'option conservatrice : le citoyen européen en liberté très surveillée

La jurisprudence consacrée récemment par la Cour de justice de l'UE sonne comme un aveu

d'impuissance et in fine consacre l'inégalité des citoyens européens entre eux.

Dans son arrêt du 11 novembre dernier (C-333/13), la Cour se prononçait sur la question préjudicielle d'une Cour allemande, qui se demandait si un Etat d'accueil (en l'occurrence, l'Allemagne), pouvait refuser de verser à un citoyen européen migrant des prestations d'assurance sociale.

L'affaire opposait le job center (Centre d'emploi) de Leipzig à une jeune femme roumaine, Mme Dano, qui vivait en Allemagne avec son fils depuis plusieurs années. Elle avait formulé à deux reprises une demande de prestations de l'assurance de base (prestation de subsistance et allocation sociale), et une demande de participation aux frais d'hébergement et de chauffage, tels que prévus par le droit allemand. Le rejet de ses demandes a conduit le juge allemand à interroger la CJUE.

La CJUE a donné raison au job center de Leipzig. Se fondant sur les textes communautaires eux-mêmes (Directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres), la Cour confirme qu'un Etat membre a « la possibilité [...] de refuser l'octroi de prestations sociales à des citoyens de l'Union économiquement inactifs qui exercent leur liberté de circulation dans le seul but d'obtenir le bénéfice de l'aide sociale d'un autre Etat membre, alors même qu'ils ne disposent pas de ressources suffisantes pour prétendre au bénéfice d'un droit de séjour ».

La Cour s'appuie en particulier sur l'article 7 de la directive de 2004 : « les citoyens de l'Union et les membres de leur famille ont un droit de séjour tant qu'ils ne deviennent pas une charge déraisonnable pour le système d'assistance sociale de l'Etat membre d'accueil ».

Désormais donc, cette notion de « charge déraisonnable » risque de devenir le critère d'octroi de prestations sociales à des citoyens

communautaires séjournant légalement dans un autre Etat membre. Mais la mesure n'est « pas automatique » et peut être levée si le citoyen apporte la preuve qu'il cherche un emploi... Autrement dit, en n'étant pas en situation d'emploi ou de recherche d'emplois, « réclamer une égalité de traitement avec les ressortissants de l'Etat membre d'accueil » pourrait devenir très difficile. L'arrêt de la CJUE confirme que les migrants européens inactifs peuvent être exclus de certaines prestations sociales.

En principe, en droit européen, la liberté de circulation des personnes est la règle. Le principe de non-discrimination entre citoyens européens en est une autre (« A l'intérieur de la communauté, il n'est en principe pas justifié de faire dépendre les droits en matière de sécurité sociale du lieu de résidence de l'intéressé ») ; il est complété par le principe d'égalité de traitement avec les ressortissants de l'Etat membre d'accueil.

C'est une liberté de circulation des personnes non assortie d'une obligation d'égalité de traitement entre elles, qui est martelée par la Cour. Est-ce vraiment de cette Europe-là que l'on veut ? Pour Jean-Claude Mailly, cette décision est « choquante ». Elle consacre une interprétation très restrictive de la citoyenneté européenne alors que la Cour aurait pu avoir une autre interprétation visant à récuser toute discrimination entre ressortissants communautaires dans l'accès aux droits sociaux. L'Europe sociale ne sort pas grandie de cette affaire. Car cette décision va à rebours d'une intégration politique et sociale réussie, et d'une véritable solidarité européenne.

Appel du comité des femmes de la CES pour l'égalité de genre

Lors de sa réunion fin octobre, le comité des femmes de la CES a rappelé l'engagement de la confédération européenne des syndicats pour atteindre l'égalité de genres au sein de ses propres instances, notamment le comité exécutif. Une feuille de route a été adoptée en ce sens pour

atteindre un meilleur équilibre avant le prochain Congrès de Paris en 2015.

Il s'agit de poursuivre l'engagement de la CES en faveur de l'égalité. La déclaration rappelle que « la représentation des femmes est importante pour le développement des syndicats, leur avenir et leur croissance. Il est crucial pour l'image des syndicats d'avoir des femmes dans les postes à responsabilité et d'attirer plus de femmes vers les syndicats ».

L'OIT appelle à l'arrêt de l'austérité en Grèce

Avec l'annonce d'élections législatives anticipées le 25 janvier prochain, la Grèce revient au centre du débat économique au sein de la zone euro. Le parti Syriza donné favori prône une renégociation de la dette publique et une sortie des mesures d'austérité.



Dès l'annonce de ces nouvelles élections, la Bourse d'Athènes a perdu plus de 11%. Le FMI a suspendu son aide au pays dans l'attente d'un nouveau gouvernement. Les interventions des institutions européennes et des Etats membres se sont multipliées, autour d'un pilier idéologique : there is no alternative, il n'y a pas d'alternative, si ce n'est la sortie de l'euro qui aurait été évoquée par la chancelière allemande Angela Merkel pour faire pression sur les électeurs grecs. La Commission européenne a rappelé au pays ses engagements (en matière d'austérité et de « réformes ») qui ne cesseront pas avec le nouveau gouvernement – rappelant la possibilité de sanctions, tout en

indiquant que l'appartenance à la zone euro était « irrévocable ».

Le 27 novembre dernier, une grève générale était organisée à l'appel des organisations syndicales. GSEE et ADEDY ont une nouvelle fois dénoncé « *les mesures gouvernementales qui entretiennent le Moyen Age social, le chômage à un niveau record, les politiques qui font des travailleurs la variable d'ajustement de la crise et des déficits* ». Cette mobilisation est intervenue alors que le Parlement doit entériner de nouvelles réductions de dépenses en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Pourtant, beaucoup s'accordent pour dénoncer l'échec des plans de la Troïka : pas de stabilisation encore moins de diminution de la dette du pays, au contraire, elle a explosé, passant de 120% du PIB en 2007 à 172% en 2014.

Début décembre, un nouveau rapport de l'Organisation Internationale du Travail attire l'attention sur le risque de prolongation de la crise sociale en Grèce si des mesures de renforcement de la protection sociale, de hausse des salaires, de soutien à l'emploi et aux entreprises ne sont pas prises. Un emploi sur quatre a été supprimé depuis le début de la crise en 2008. Près de 44% des grecs sont menacés de pauvreté en 2014 contre 20% en 2008. En outre, l'étude montrait que la baisse des salaires et l'assainissement budgétaire n'ont en aucun cas mené à une reprise durable de l'économie et de l'emploi.

Guy Ryder, Directeur Général de l'OIT, appelle donc à ce que des mesures soient prises en Grèce pour endiguer la situation, dans un cadre tripartite sous l'égide de l'OIT. La stratégie de croissance proposée par l'OIT développerait à la fois des mesures d'urgence et des mesures à long terme. Parmi les mesures envisagées figurent notamment l'extension de la couverture sociale, le transfert de la fiscalité portant actuellement sur le travail, les petites entreprises et la consommation vers la propriété, l'élargissement de l'assiette fiscale. L'OIT

appelle encore au rétablissement du dialogue social entre gouvernement, travailleurs et employeurs et à remédier à la fragmentation de la négociation collective pour en assurer une meilleure couverture.

Dans le cadre de la Commission d'Application des Normes (organe de suivi et de contrôle de l'application des normes) de la Conférence Internationale du Travail qui a lieu tous les ans en juin à Genève, Force ouvrière a dénoncé plusieurs fois au nom du groupe des travailleurs cette fragmentation et l'attaque directe menée contre la négociation collective et les droits du travail en Grèce. En juin dernier, la Commission d'Experts de l'OIT avait jugé le cas de la Grèce en lien avec la convention 102 sur la sécurité sociale suffisamment préoccupant pour qu'il soit obligatoirement étudié par la Commission d'Application des Normes. FO, au nom du groupe des travailleurs, avait alors dénoncé l'urgence sociale dans laquelle les mesures d'austérité avaient plongé la Grèce, dénonçant l'impossibilité d'accès aux soins notamment ou l'augmentation du taux de suicide depuis le début de la crise en 2008. FO avait alors interpellé la Commission à prendre ses responsabilités. FO a par ailleurs soutenu à maintes reprises les organisations grecques GSEE et ADEDY, dans leurs actions contre l'austérité et le démantèlement des droits sociaux.

Grèves générales massives en Belgique et en Italie : et maintenant ?

Belgique : grève générale massive le 15 décembre

Après la manifestation de Bruxelles le 6 novembre dernier contre les réformes présentées par le nouveau gouvernement fédéral, les organisations syndicales maintiennent la pression. Le mouvement marqué par une montée progressive des actions, (des grèves tournantes ont été organisées dans les différentes régions de Belgique) a culminé le 15 décembre avec une journée de grève générale nationale particulièrement suivie.

Le front syndical CSC, FGTB et CGSLB a rappelé ses quatre revendications en faveur d'une fiscalité plus juste, sur le financement de la sécurité sociale, l'âge de la pension (reculé à 67 ans dans les propositions de réforme) et le report des mesures d'indexation des salaires (saut d'index) qui conduirait à limiter les augmentations de salaires.



Quelques jours après, la FGTB a salué un pas dans la bonne direction suite à l'approbation par le gouvernement d'un compromis social portant notamment sur les fins de carrière. De son côté, la CSC – également prudente - a indiqué que ce compromis ne « résout pas tout », notamment sur les salaires : le saut d'index reste pour l'instant une hypothèse que les syndicats continuent à combattre. Le leader de la FGTB Marc Goblet confirme début janvier « qu'il reste un tas de choses imbuvables sur la table ».

Italie : appel à la grève pendant le Congrès de la UIL

A la mi-novembre s'est tenu le congrès de la UIL, troisième grande organisation syndicale italienne. FO y était représentée. Le congrès a été marqué par le départ de Luigi Angeletti, son secrétaire général et l'élection de son successeur Carmelo Barbagallo.



Le congrès s'est également déroulé sur fond d'appel à la grève générale pour le 12 décembre, lancé par la UIL et la CGIL. Le mouvement conteste la réforme

profonde du marché du travail engagée par le gouvernement Renzi (voir lettre électronique 23).

La réforme prévoit notamment l'instauration d'un contrat de travail à droits progressifs avec l'ancienneté. Les licenciements seront facilités pendant les trois premières années du contrat. En outre, le fameux article 18, qui jusque-là protégeait salariés ayant été licenciés de manière abusive par un droit à réintégration est modifié et prévoit désormais une indemnisation. Le Sénat a adopté la réforme le 3 décembre, pour une entrée en vigueur en janvier 2015.

La grève a été largement suivie, 1,5 million de travailleurs dans les rues et un taux de grévistes proche de 60% selon les organisations syndicales. Dans un entretien au quotidien *la Repubblica* fin décembre, la secrétaire générale de la CGIL Susanna Camusso n'exclut pas de nouvelles actions et entend désormais utiliser tous les recours juridiques en Italie et en Europe pour contrer cette réforme.

INTERNATIONAL

G20 australien : les profits des entreprises mis à l'honneur – les droits des travailleurs ignorés

Le G20 s'est tenu du 16 au 18 novembre 2014 à Brisbane en Australie. Les organisations syndicales des pays du G20, réunies au sein du L20 (organisations des pays membres du G20 affiliées au TUAC et à la CSI) revendiquaient la hausse des salaires pour favoriser la reprise. Ils exigeaient également que l'ordre du jour du sommet du G20 tienne compte des inégalités.



Or, les organisations syndicales sont allées de déception en cruelle déception. Les résultats du G20 sont en effet loin des attentes des travailleurs

et les recommandations émises par les dirigeants portent en elles des conséquences désastreuses pour l'emploi, la croissance des inégalités et les conditions de vie des travailleurs.

En effet, le communiqué final annonce un Plan d'Action regroupant 800 recommandations à décliner au niveau national et se basant essentiellement sur des réformes structurelles. Le G20 australien n'a donc en aucun cas décidé de rompre avec la logique d'austérité amorcée lors du G20 de Toronto en 2010, malgré les conséquences économiques et sociales que l'on sait aujourd'hui.

Le G20 australien a également été marqué par une mise à l'honneur des intérêts des entreprises en les incitant à tirer pleinement partie des accords commerciaux pourtant fortement décriés aujourd'hui, notamment dans le cadre des négociations des accords UE- Canada (CETA), transatlantique UE-EU (TTIP), sur le commerce des services (TISA) et transpacifique (TPP). Le communiqué incite également à augmenter les profits économiques des chaînes de valeur.

Coup bas pour le dialogue social également puisque les organisations syndicales n'ont été ni conviées à s'exprimer devant le sommet des chefs d'Etats et de gouvernements, contrairement aux représentants patronaux du B20, ni invités à rencontrer en délégations bilatérales des chefs d'Etats et de gouvernements.

Le communiqué final a aussi été « nettoyé » des références à la liberté syndicale et à la négociation collective. Si la protection sociale est abordée, aucune mesure concrète de mise en œuvre et de financement n'a été avancée. Les références sociales, aux normes fondamentales et à la protection sociale étaient pourtant présentes dans les engagements du G20 depuis Cannes en 2011. Certains engagements en termes de régulation financière ont également disparu de la déclaration finale avant même d'avoir été mis en œuvre dans les pays du G20. Ce qui pose clairement la question de l'évaluation des politiques mises en œuvre au sein

des pays du G20, évaluation dont l'Organisation Internationale du Travail est soigneusement mise à l'écart.

Les syndicats comptaient également sur le sommet du G20 pour arracher un soutien à un accord ambitieux sur le climat pour la COP 21 qui aura lieu à Paris en septembre 2015. Là encore, la déception était de mise puisque les négociations sur le climat et les conséquences sur les travailleurs ont été supprimées de l'ordre du jour et la question n'a surgi qu'après l'accord sur le climat conclu entre la Chine et les Etats-Unis.

La taskforce sur l'emploi devient à partir de ce G20 un groupe de travail permanent. Après les questions de chômage des jeunes, ce groupe de travail, auquel le L20 participe, se penchera sur les questions de santé et sécurité au travail, en cohérence avec les discussions qui auront lieu sur le sujet à l'OIT en 2016.

Le L20 se tourne maintenant vers la future présidence, turque cette fois, qui débutera le 15 décembre 2014. Le prochain sommet aura lieu les 15 et 16 novembre 2015 à Antalya. Le L20 revendique pour ce futur sommet une institutionnalisation du sommet du L20, un retour au dialogue social et à un rééquilibrage en faveur des syndicats, une réunion conjointe aux ministres du travail et des finances afin de donner plus de cohérences aux mesures et engagements décidés au sein de cette instance internationale, une prise en compte de la question des inégalités croissantes, de la nécessité d'augmenter les salaires pour favoriser la reprise, un travail sur la santé et la sécurité au travail, un focus sur la mise en œuvre et le financement de la protection sociale.

La Turquie n'est pourtant aujourd'hui pas un modèle de dialogue social. Elle est pointée chaque année lors de la Conférence Internationale du Travail au sein de la Commission des Normes de l'OIT pour non-respect des conventions 87 et 98 sur la liberté syndicale et la négociation collective. Les récentes déclarations du Président Erdogan sur le

rôle et la place des femmes dans la société ne vont pas non plus dans le sens des conventions fondamentales 100 et 111 sur les discriminations.

Alors que les droits du travail sont sérieusement attaqués dans toutes les régions du monde, que les entreprises tirent parti de la chaîne d'approvisionnement pour augmenter leurs profits au détriment des droits des travailleurs et de l'Homme, que les inégalités explosent, il est urgent que les chefs d'États et de gouvernement envoient un signe politique fort en faveur de la cohésion sociale et du respect des valeurs démocratiques.

Le Québec s'élève contre la déconstruction de son modèle social

Elus en avril 2014 à la tête du Gouvernement québécois pour s'occuper « des vraies affaires » comprendre le retour au fameux « équilibre budgétaire », le gouvernement n'a pas traîné à lancer d'importantes coupes budgétaires. Au menu, des économies de 6 milliards de dollars (équivalent en euros) prévues sur deux ans, principalement dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et un assèchement des fonds dévolus aux organismes communautaires (associations). Un projet de trop pour les organisations syndicales, après les projets de déconstruction des caisses de retraite des employés municipaux.



Le 29 novembre, d'impressionnantes manifestations ont eu lieu dans le pays : plus de 100 000 manifestants sont descendus dans la rue à Montréal et 25 000 à Québec -, à l'appel du Collectif « Refusons l'austérité ».

Le collectif se définit comme « un mouvement concerté d'acteurs du progrès social » réunissant notamment les deux grandes organisations syndicales québécoises : Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et Confédération des syndicats nationaux (CSN) aux côtés d'associations étudiantes et des organisations de la société civile. Ils exigent « un gouvernement d'abord au service de la population et non des grandes compagnies ».

Une déclaration commune dénonce les coupes dans les services publics et les programmes sociaux, qui engendrent des pertes d'emplois et la hausse de la pauvreté (les femmes étant les premières touchées). Les syndicats rejettent des mesures d'équilibre budgétaire de court terme, au détriment du développement social, et, plus largement, le transfert des responsabilités sociales de l'État vers le secteur privé. Pour Daniel Boyer, président de la FTQ, la politique du Gouvernement libéral coupe à « grands coups de hache » dans les programmes sociaux québécois, et détruit les acquis historiques de la Province. Pour le collectif, « d'autres choix sont possibles comme ceux de lutter contre les paradis fiscaux et d'imposer justement les grandes entreprises et les banques ». Sur la forme, elles dénoncent des coupes décidées de façon unilatérale, sans aucune concertation avec les organisations représentatives des travailleurs. La FTQ dénonce un « monologue antisocial » en lieu et place du dialogue social promis par la majorité au lendemain de son élection.

Plus d'un mois plus tard, la mobilisation reste forte. Le débat reste particulièrement intense sur la possibilité d'une « grève sociale » – c'est-à-dire illégale au Québec, car non conforme au Code du travail qui prohibe le débrayage en dehors de la période de négociation des conventions collectives d'entreprise. La mobilisation pourrait potentiellement aboutir sur des peines d'emprisonnement pour désobéissance civile, ce qui c'était déjà produit en 1972 pour le leader syndical Louis Laberge. Le collectif souhaiterait néanmoins fédérer l'ensemble de la population

contre l'austérité. Dans ce contexte, il est peu probable que le gouvernement veuille laisser s'installer un second « printemps érable » (grèves étudiantes de 2012, fortement réprimées) dont le souvenir est encore vif.

Dans le même temps, et dans le cadre de la renégociation des accords collectifs dans le secteur public, le gouvernement a suggéré fin décembre de nouvelles mesures aux fonctionnaires québécois : un gel des salaires pendant 2 ans, puis une augmentation annuelle de 1% pour les 3 années suivantes. Ces propositions auraient pour effet de doubler l'écart salarial entre le secteur public provincial et les autres secteurs. Elles sont clairement opposées aux revendications des salariés du secteur public : une augmentation de 4,5% par an, pour combler l'écart déjà existant avec le privé. La détermination des syndicats à faire reculer les réformes gouvernementales n'en a été que plus solide.

En 2015, les dirigeants de la FTQ et des syndicats affiliés ont la ferme intention de maintenir la mobilisation qui est en cours contre le programme d'austérité du gouvernement Couillard. « Ce gouvernement a annoncé vouloir continuer en 2015 sa croisade idéologique pour réduire la taille de l'État québécois. Nous, nous formulons plutôt le vœu que cesse ce qui prend les allures d'un grand dérapage. Nous nous attendons à un changement d'attitude de sa part, nous espérons passer d'un dialogue de sourds à un véritable dialogue social dans le but de créer des emplois et d'améliorer les services publics, » a déclaré Daniel Boyer, secrétaire général de la FTQ.

Le service public, rempart contre les inégalités

Pour certains, le service public est un fardeau et ils préconisent alors la privatisation des services publics afin de doper la productivité et la croissance

économique ou bien de recourir aux partenariats publics-privés. En réponse à la crise économique, les gouvernements de l'Union Européenne, sous pression du FMI, de la BCE et de la Commission Européenne mettent en place des réformes structurelles répondant aux exigences du pacte européen d'austérité afin de réduire les dépenses publiques, impactant ainsi les valeurs républicaines, y compris dans des services publics les plus fondamentaux tels que la santé, les secteurs sociaux et l'éducation.

Christoph Hermann, chercheur au Centre de recherches sur le marché du travail (FORBA, Vienne) a publié dans le « Journal international de recherche syndicale » un article¹ centré sur les effets redistributifs des services publics au service de l'égalité et de la justice sociale. Il démontre les effets des services publics sur la distribution des revenus et le rôle des services publics contre les inégalités. Ces mêmes inégalités qui croissent à grands pas, y compris en Europe, sous la pression des marchés financiers et de la déréglementation libérale décomplexée des marchés du travail. La réalité est que plus on supprime de services publics et la protection sociale collective, plus les inégalités augmentent et l'endettement des Etats grandit : depuis 2008, tous les Etats européens, dont la France, en font la douloureuse démonstration.

Développement et évolution des services publics

Les services publics se sont mis peu à peu en place au fur et à mesure des années, sous la pression des conflits sociaux notamment mais aussi pour répondre à des besoins collectifs nouveaux ou grandissants. Le chercheur rappelle que les services publics de l'énergie ont été mis en place à la fin du XIXe siècle et étendu aux familles pauvres afin de leur donner des conditions de vie acceptables et d'empêcher la propagation des maladies contagieuses. A contrario, la privatisation du secteur public de l'énergie en France a conduit en

¹ Article de Christoph Hermann paru dans le Journal de la recherche syndicale « Le défi des inégalités », 2014, volume 6, numéro 1.

10 ans à une explosion de la précarité énergétique avec aujourd'hui, 11,5 millions de personnes concernées (8 millions il y a deux ans seulement...). Les gouvernements européens, dans la mise en place des services publics affirmaient alors que le fait d'être propriétaire de ces services serait plus efficace pour contrôler la production.

Aussitôt après la seconde guerre mondiale, la nécessité de maîtriser les marchés et de garantir l'égalité d'accès aux services dits « essentiels » s'est imposée. En ont résulté des nationalisations et la création par exemple du système de santé britannique. Les services publics sont allés de pair en Europe avec l'expansion de l'Etat-providence mais aussi et surtout avec une logique plus fondamentale d'un Etat-garant de l'égalité et stratège pour le bien commun. L'Etat considérait alors comme relevant de sa responsabilité de fournir à ses citoyens ce qui relevait des besoins publics collectifs et donc du service public, garantissant ainsi davantage de cohésion et de justice sociale, en garantissant l'égalité d'accès par un maillage territorial consciencieux.

Le tournant de la libéralisation

Ce discours a commencé à évoluer dans les années 1970 pour finalement faire de l'efficacité économique l'objectif majeur de la réforme du secteur public dans les années 1980. Le cycle de privatisations a alors commencé, sans considération pour les effets redistributifs, l'égalité d'accès, la cohésion et la justice sociale. Le gouvernement britannique de Margaret Thatcher a ouvert le bal des privatisations systématiques. S'en sont ensuivies marchandisation et coupes budgétaires dans les services publics ainsi qu'une détérioration de la qualité du service rendu à la population, portées à leur apogée en France avec plusieurs réformes depuis 10 ans dont la RGPP et la MAP et désormais la réforme territoriale qui englobe le tout. Parallèlement sont apparus des prestataires privés affirmant offrir les mêmes services, créant ainsi un système de santé ou d'éducation à deux vitesses, un pour les riches et un pour les pauvres, et ne

garantissant plus le contrôle et le suivi de la gestion de certains domaines énergétiques ou de l'eau. La logique ultra-libérale pousse aujourd'hui à la négociation d'accords commerciaux type TISA, de commercialisation des services, ouvrant à la cupidité et à l'avidité de financiers des services qui doivent être donnés à la population pour garantir cohésion et justice sociale. Le désengagement des Etats aujourd'hui s'accompagne d'une augmentation des prix ou des redevances, creusant ainsi les inégalités entre les citoyens. Dans les pays d'Europe de l'Est, des coupures massives sont effectuées pour les personnes dans l'impossibilité de régler leurs factures. Lors de la dernière réunion du PERC (région Europe de la Confédération Syndicale Internationale) à laquelle FO a participé, une camarade hongroise abordait alors ce problème auxquels de nombreuses personnes doivent faire face. Les citoyens partageant un immeuble sont alors tous victimes des coupures massives si un seul locataire ne peut s'acquitter de sa facture. Et parfois, les coupures d'électricité ou d'eau peuvent durer jusqu'à plusieurs semaines.



Par l'introduction de contrats de droits privés dans la fonction publique, les conditions d'emploi et les politiques salariales se sont départi de leur caractéristique égalitaire et se sont détérioré : précarisation de l'emploi en recourant de plus en plus aux emplois contractuels, fragmentation des relations d'emploi et conditions de travail empirant. En France, la RGPP et la MAP ont décimé les effectifs de la fonction publique, ne permettant pas alors de garantir la qualité des services rendus : 500 000 emplois publics ont été supprimés en 7 ans et la présence territoriale des services publics a

été détruite, créant un éloignement du service public des citoyens, notamment des plus vulnérables². Le gouvernement britannique a supprimé quant à lui 420 000 emplois entre 2010 et 2012.

La réforme de territorialisation-régionalisation quant à elle détricotera peu à peu le maillage territorial des services publics portant un coup d'arrêt à la proximité républicaine tant du service public que des élus de la nation. En Europe, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont mis en place de nombreux plans de privatisation dans les secteurs du chemin de fer, de l'électricité, du gaz, de l'eau et du courrier. Exemple de conséquence dramatique de privatisation : la surveillance prénatale des futurs bébés s'est détériorée en Grèce, les futures mamans ne pouvant plus s'offrir le luxe de la santé. La mortalité néonatale en a proportionnellement augmenté. La Grèce avait pendant un temps mis en place une mesure particulièrement inhumaine qui consistait à ne laisser les bébés nouvellement nés sortir de la maternité seulement quand les parents pouvaient s'acquitter de la facture d'hôpital...

Le désengagement du secteur public ne manquera pas d'accroître les inégalités alors que les services publics doivent avant tout être considérés comme un atout économique, promoteur de la justice sociale, garant de l'égalité républicaine. Les services publics réduisent les inégalités et jouent un rôle d'amortisseur en cas de crise économique. L'OCDE affirme elle aussi que les services publics aident à réduire la pauvreté. Ils permettent aussi souvent aux groupes dits « vulnérables » d'accéder à des emplois décents.

FO se bat en France pour le maintien des services publics, contre la suppression de ses missions, de ses effectifs et de ses implantations locales. FO revendique avec force un grand débat permettant de répondre aux questions essentielles : « quels besoins publics ? Quelles missions et politiques publiques pour répondre à ces besoins collectifs ? Quels services publics et moyens publics pour mettre en œuvre ses missions, en égalité de droit, partout sur le territoire national ? ». Sans ce débat, toute réforme n'est dictée que par la rigueur budgétaire et donc détruit l'action publique. Le service public est soluble dans l'austérité !

Pour recevoir et faire suivre la lettre électronique

Pour suivre régulièrement dans cette lettre les actualités et analyses du secteur Europe/international, envoyez votre adresse-mail à andree.thomas@force-ouvriere.fr

Le secteur Europe/international de FO vous adresse tous ses meilleurs vœux pour l'année 2015 !



² Voir livre FO d'octobre 2014 « Il faut sauver le service public » reprenant plus de 250 exemples concrets illustrant cette désertification territoriale des services publics